



Procès-Verbal

Commission Régionale de Réforme et Suivi des Championnats

Réunion du 14 Juin 2021

Président : Arsène MEYER

Présents : Chrystelle RACLET, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Bernard COURRIER, Sébastien DULAC, Philippe AUBERT, Yannick GADEN, Gérard BOUAT, Michel GODIGNON, Charles BOULOGNE, Aldo MARCOTULLIO, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Jean-Michel JASTRZAB, Alain BARBIER

Excusés : Philippe AMADUBLE, Christian CHEUCLE, Roland SEUX

Courriers des clubs

Suite appel téléphonique de SEYSSINS, après vérification, la commission CRS n'a jamais reçu de courrier de votre club pour accéder au championnat U16 R2. Enquête en cours au niveau des services de la ligue pour retrouver votre demande.

Toutefois, si nous récupérons le courrier officiel, SEYSSINS pourra accéder en U16 R2.

SORBIERS : Etant le prochain sur la liste, SORBIERS est admis en U16 R2.

En U20 : Suite aux différentes demandes, la CRS propose les accessions en U20 R2 pour les équipes suivantes :

Déjà annoncées dans un PV :

- ✓ ETG
- ✓ LEMPDES SP.
- ✓ F.C. ESPALY

Se rajoutent :

- ✓ ES VEAUCHE
- ✓ U.S. DAVEZIEUX VIDALON
- ✓ O. ST MARCELLIN

Rappel

Concernant les demandes d'accession :

Les accords d'accession suite à une demande par un club doivent être l'exception, car une montée se joue sur le terrain.

Ceci étant précisé, la CRS propose de compléter les poules en tenant compte des suggestions du Conseil de Ligue.

A savoir :

En U16 R2, nous complétons les poules pour atteindre 4 poules de 12 soit 48 équipes.

En U20 R2, nous complétons les poules pour atteindre 3 poules de 14 au maximum soit 42 équipes.

Pour les autres catégories, il n'y aura pas d'accession sauf cas exceptionnel.

Les accessions sont étudiées sur production d'un tableau créé par la CRS qui tient compte du niveau global du club dans les différents championnats jeunes. Cette méthode a été validée par le Conseil de Ligue.

La CRS avec l'accord du Conseil de ligue, donne toutefois, une priorité d'accession en U20 aux clubs de l'EX. AUVERGNE. En effet, lors de la création de ce championnat, l'EX-AUVERGNE n'avait pas de championnat U19 ou U20 et il fallait que les clubs s'adaptent à cette nouvelle organisation.

A compter de ce jour, le 14 juin, la CRS n'acceptera plus de nouvelles demandes d'accession.

Une étude, pour des championnats inter-districts en U16, U20 et U18 FEMININES à 11 est actuellement en cours. Si vous êtes intéressé, merci de candidater auprès de vos districts et ce, **avant le 25 juin.**

Le Président,

Arsène MEYER